

*Pipe-line du Nord*

**Une voix:** Mais trop tard.

**M. Nielsen:** Il ne sera pas trop tard si l'on fait un examen trimestriel. Les commandes d'acier ou de tuyaux pour l'ensemble du projet qui s'échelonne sur cinq ans ne se feront pas en moins de trois mois. Ce serait absurde. Ce système de contrôle, auquel il faut ajouter les pouvoirs de l'organisme ainsi que ceux du ministre et du gouverneur en conseil qui sont extrêmement larges, et le bill leur confère des pouvoirs très étendus, nous offrent cette garantie, sans compter que les fabricants d'acier canadiens, connaissant bien le mécanisme des soumissions, sont certains de pouvoir l'emporter sur n'importe quelle entreprise japonaise, italienne ou autre. C'est également valable pour les fabricants de tuyaux. Étant donné notre position de force, je suis certain que la majeure partie des contrats seront octroyés à des entreprises canadiennes.

**M. Blackburn:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au député de Yukon s'il peut citer une disposition du bill ou un extrait du compte rendu des audiences du comité qui accorde au gouvernement canadien le droit d'étudier et d'analyser la façon dont les soumissions sont présentées au Japon ou en Italie. Y a-t-il quoi que ce soit dans ce bill qui donne au gouvernement canadien le droit de se rendre dans ces deux pays pour voir si leurs gouvernements respectifs subventionnent leur sidérurgie ou dans quelle mesure leurs offres sont inférieures aux nôtres?

**M. Nielsen:** C'est là une bien sottise question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'a pas le droit de s'immiscer dans les affaires internes des autres pays. Le pouvoir que le gouvernement possède et celui que le comité permanent possèdera sera celui d'examiner les contrats...

**Une voix:** Allons donc!

**M. Nielsen:** Le député m'a posé une question et j'ai écouté tout ce qu'il avait à dire. Je regrette, monsieur l'Orateur, mais comme j'ai écouté le député alors qu'il me posait sa question, je demande maintenant qu'il écoute ma réponse. Le gouvernement et le ministre auront la possibilité d'examiner les contrats qui seront passés. C'est là que les choses se corsent. Si le gouvernement approuve un contrat qui, selon le député, va à l'encontre de l'intention exprimée dans l'entente internationale, le contrat ira au comité de surveillance de la Chambre et nous aurons alors notre mot à dire s'il ne fait pas son travail comme il faut...

**Une voix:** Après coup.

**M. Nielsen:** Trois mois plus tard. J'insiste sur le fait que toutes ces commandes ne seront placées que trois mois plus tard. Notre devoir sera d'exercer notre vigilance et de veiller constamment à ce que le gouvernement respecte les dispositions de l'entente touchant le contenu canadien du pipe-line. Pour être tout à fait franc, ce serait un véritable suicide politique de sa part de ne pas respecter les dispositions de

[M. Nielsen.]

l'entente sur la participation canadienne à la construction du pipe-line, compte tenu de l'existence du mécanisme de surveillance.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, je me suis demandé ce soir à quel parti appartenait vraiment le député du Yukon (M. Nielsen). Il a défendu le projet de loi du gouvernement avec beaucoup plus de vigueur que ne l'a fait le gouvernement...

**Une voix:** Avec beaucoup plus d'efficacité.

**M. Nystrom:** Peut-être l'a-t-il défendu avec plus d'efficacité, je ne dis pas le contraire. Peut-être madame le ministre à la santé et au sport amateur devrait-elle se déplacer d'un siège afin de permettre au joyeux vagabond du Yukon d'aller rejoindre le joyeux éleveur de Crowfoot.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nystrom:** Je crois que c'est son intention—se porter candidat libéral à l'occasion de la prochaine campagne électorale.

**Une voix:** Il deviendra bientôt l'éleveur mécontent.

**M. Nystrom:** Je me réjouis d'entendre le député d'Edmonton dire que le député du Yukon deviendra bientôt un éleveur mécontent...

**Une voix:** Je voulais dire le député de Crowfoot.

**M. Nystrom:** Le député du Yukon semble très content de dire à la Chambre que si le gouvernement dans lequel il a tellement confiance commet une erreur, nous pourrions la rectifier ici même. Si nous ne pouvons la rectifier à la Chambre, nous pourrions le faire en comité. Autrement dit, nous pouvons corriger ses erreurs.

Je n'ai pas autant confiance dans le gouvernement libéral. Tout d'abord, ses priorités ne sont peut-être pas les mêmes que les nôtres. Ensuite, si nous renvoyons la question à un comité, le gouvernement y sera majoritaire et rien ne nous dit que l'opposition pourra faire quoi que ce soit pour le faire changer d'avis. Le député du Yukon est à la Chambre depuis plus longtemps que moi. Il devrait savoir qu'en comité, les députés sont souvent bloqués par la majorité qui siège en face. Rien ne nous garantit que si le gouvernement commet une erreur, nous pourrions la rectifier de notre côté. Je m'adresse également aux ministériels. S'ils perdent les élections, cela leur arrivera un jour et peut-être très bientôt, et s'ils siègent dans l'opposition je suis certain qu'ils voudront avoir davantage de garanties que n'en donne cette loi pour arrêter un gouvernement qui commet une erreur. Et je me réfère à une autorité qui n'est autre que le héros du député du Yukon, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner). Le député défend le ministre qui a déclaré le 20 février à la page 3036 du *hansard* en réponse à des questions soulevées de ce côté-ci au sujet des garanties: